



Procès verbal Conseil Municipal

| | |
|-------------------|--|
| Date | 27 Juillet 2016 |
| Lieu | Salle du Conseil |
| Début / fin | 19h38-21h35 |
| <u>Présents :</u> | HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, KEBAILI Nora (arrivée à 19h40), LAINE Angélique, SURLEAU Cindy, Astrid ALBRIEUX, Gérard DONATI, Thierry MOLITOR, Hayette SIBLOT. |

Absent non excusé : M Jean Christophe MOREL

Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, un ou plusieurs secrétaires, en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE Angélique, Les secrétaires de séance sont Mesdames LAINE Angélique et ROUSSEL Marjorie
Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.
En raison du plan Vigipirate renforcé, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour entrer en salle du Conseil.

De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 22 JUIN 2016.

Les élus passent au vote

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Ordre du jour

- A) Présentation de l'analyse financière 2015 et étude prospective financière des Ramblas par le percepteur d'Audincourt
- B) Rétrocession de la parcelle AC12
- C) Vente des parcelles AA 21 et AA 22
- D) Convention d'assistance juridique
- E) Subvention pour ravalement de façade
- F) Subvention Sesam Autisme
- G) Demandes de salles
- H) Divers
 - 1. DM2

A) Présentation de l'analyse financière 2015 et étude prospective financière des Ramblas par le percepteur d'Audincourt

Madame le Maire remercie Monsieur Rose-HANO Laurent percepteur du trésor public d'Audincourt de sa présence et lui laisse la parole concernant l'analyse financière 2015 et l'étude prospective des Ramblas.

Le document de synthèse sera mis à disposition du public au secrétariat de mairie.

Suspension de la séance à 21h11.

Reprise de la séance à 21h21.

B) Rétrocession de la parcelle AC12

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur Pascal Bally expose, suite à la délibération du 22 juin 2016, concernant la procédure de bien sans maître pour la parcelle AC12, sis au Bourg de 5.99ares, cette parcelle a été incorporée dans le domaine communal pour bien présumé vacant et sans maître.

Monsieur Pascal Bally propose que cette parcelle soit rétrocédée au futur repreneur de la SA Debard. La valeur des domaines a été estimée à 6000 € en date du 1^{er} mars 2016.

Monsieur Pascal Bally demande aux élus d'autoriser Madame le Maire à rétrocéder cette parcelle au futur repreneur de la SA Debard et à signer tous documents relatifs à cette vente. (Présentation aux élus de l'estimation des domaines)

Monsieur Pascal Bally demande si les élus ont des remarques ou des questions à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

C) Vente des parcelles AA21 et AA22

Madame le Maire expose qu'un acquéreur s'est manifesté pour la vente des parcelles AA21 et AA 22 pour une surface totale de 639m².

Avis favorable de la commission urbanisme pour la vente, la délibération sera prise si le permis de construire est accordé.

D) Convention d'assistance juridique

Madame le Maire expose que suite aux diverses attaques des opposants, une convention d'assistance juridique est indispensable.

Madame Marjorie ROUSSEL fait lecture d'une convention d'assistance juridique avec la société inter-barreaux d'avocats et plus particulièrement Maître Catherine SUISSA.

Il s'agit de renouveler cette convention à compter du 15 septembre 2016.

Madame le Maire demande à ce que l'on puisse rajouter dans la convention, le contrôle des informations sur le site internet ainsi que des tracts.

Madame le Maire demande si les élus ont des remarques ou des questions à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

E) Subvention pour ravalement de façade

Monsieur Pascal BALLY fait lecture d'un courrier de Monsieur Denis GUYOT demeurant 9 rue des Combes à Arbouans, sollicitant la commune pour une subvention pour ravalement de façade.

Plusieurs factures d'achats de matériel nous sont présentées d'un montant total de 1281.01€.

Vu la délibération du 26 Février 2016, une subvention de 20% peut être accordée soit 256.21€

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Après études et discussions, les élus passent aux votes.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil accorde à M Guyot une subvention de 256.21€.

Dépense imputée au compte 6574 de l'exercice 2017.

F) Subvention Sesam Autisme

Madame le Maire expose que par délibération du 13 Novembre 2015 il était convenu de reverser la somme de 682.46€ (somme perçue de ERDF pour la peinture du transformateur) à Sesam Autisme. Au vu des dépenses que la mairie a effectué pour décorer le village d'ours en bois (fabriqués par Sesam Autisme), d'un commun accord avec ces derniers, il a été décidé de déduire la dernière facture de chez Brico Dépôt (concernant des achats de peinture et matériel) du montant de la subvention voté l'an dernier.

La facture s'élève à 348.90€, la subvention à verser à Sésam Autisme est donc de 144.16€.

Dépenses imputées au compte 6574.

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention :0

G) Demande de salle

1. Demande de salle par le PSIG

Monsieur Thierry Gable expose un mail de M Varona (membre du PSIG de Montbeliard) en date du 8 juillet 2016 demandant le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour le mardi 6 septembre après midi, date à laquelle est prévu un exercice (regroupant 4 PSIG) sur le site de la SED.

Monsieur Gable demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention :0

2. Demande de salle pour le tir à l'arc

Pour information, Monsieur Thierry Gable expose que M Krafft Vincent du Tir à l'arc a fait une demande par mail en date du 7 juillet 2016 afin que la commune prête la salle polyvalente le mercredi 13 Juillet 2016 au matin pour une initiation au tir à l'arc.

Monsieur Gable demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

H) Divers

1. DM2

Madame le Maire expose la deuxième décision modificative.

Il s'agit de réduire l'article 2313 de 18000€ et d'augmenter l'article 2158 de 18000€

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la carte de remerciement de Monsieur et Madame Donati pour leur avoir fait part de nos condoléances.



Prochain Conseil Municipal le vendredi 30 septembre à 19h00.